

Mise au point sur le tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024

La loi « Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire » (AGEC) prévoit entre autres la mise en place du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets. **Concernant les particuliers, c'est aux collectivités en charge des compétences « réduction », « collecte » et « traitement » des déchets, de mettre en place des dispositifs pour les habitants**

Tri à la source des biodéchets, kézako ?

Les biodéchets, ce sont deux catégories de déchets biodégradables : les déchets végétaux (tonte de pelouse, branche, feuillage) et les déchets alimentaires (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'oeuf, marc de café...)

Le tri à la source des biodéchets regroupe l'ensemble des solutions qui permettent de séparer les biodéchets, des autres déchets, telles que **la gestion de proximité** (compostage, mulching...) chez soi ou à l'échelle d'un quartier **et/ou la collecte séparée** (porte-à-porte, points d'apports volontaires, déchèterie) valorisée dans des unités agréées

Ces solutions s'adaptent aux typologies d'habitats et sont complémentaires. L'objectif est de favoriser le retour à la terre des déchets biodégradables.

rgba(255,255,255,1)

Où en est-on sur le territoire du SYMEVAD ?

- **Ce qui est déjà en place**

Les collectivités qui composent le SYMEVAD proposent de **collecter les déchets végétaux en déchèterie dans des bennes dédiées** (et en collecte à domicile, dans certains cas). Quant au **SYMEVAD, nous donnons un composteur à chaque foyer du territoire**, qui a assisté à une réunion d'information. Menée depuis 2007, cette action a déjà permis à plus de 26 000 foyers volontaires de passer au compostage à domicile.

- **Ce qui est prévu dès 2024**

Une intensification du tri à la source des déchets alimentaires avec mise en place progressive de dispositifs adaptés et complémentaires, en concertation avec l'Agglomération Hénin-Carvin, Douaisis Agglo et la Communauté de Communes Osartis-Marquion

rgba(255,255,255,1)

Publié le 31/10/2023